



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ



SOMMAIRE

PCAET - diagnostic de territoire

3

TOUS CONCERNÉS

PAR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !



Les enjeux énergétiques et climatiques sont aujourd'hui cruciaux : ils sont tout à la fois économiques, environnementaux, sociaux, géopolitiques... Si ces questions appellent des réponses à l'échelon national et international, c'est également à l'échelle locale qu'il faut y répondre. Ces actions passent en partie par des choix techniques, mais aussi et d'abord par le changement de nos comportements, à travers tous les aspects de notre vie quotidienne, cela concerne la façon dont nous habitons, nous déplaçons, produisons, consommons...

L'élaboration prochaine du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est l'occasion d'impliquer l'ensemble des élus, des acteurs socio-économiques et les habitants du territoire de notre Communauté de communes dans la réflexion sur les orientations à prendre et les actions à conduire.

le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

QUÉZAKO ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie du territoire autour de plusieurs axes d'actions comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air ou encore le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET, un projet...

... piloté

par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, l'intercommunalité joue le rôle d'animateur et de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire à travers ses politiques publiques.

... en collaboration

avec les acteurs économiques locaux, des entreprises aux agriculteurs, sans oublier les associations et les citoyens, moteur des changements territoriaux engagés et à venir, dépendants de la responsabilité et de l'implication de tout un chacun.

... dans une démarche de long terme

le projet a débuté à l'automne 2020. Le plan d'action sera ensuite renouvelé tous les 6 ans afin de réajuster ses objectifs d'ici à 2030 et 2050 en fonction de leur avancement.

Le PCAET, un cadre légal obligatoire

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, a rendu l'adoption des Plans climat air énergie territoriaux obligatoire pour tous les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants. Ces plans doivent être renouvelés tous les 6 ans.

La réalisation d'un PCAET est composée d'étapes:

- 1 – Elaboration du diagnostic de territoire
- 2 – Définition des objectifs territoriaux et d'une stratégie partagée
- 3 – Elaboration d'un programme d'actions
- 4 – Mise en œuvre et suivi

Le projet finalisé devrait être présenté et soumis au vote du conseil communautaire en septembre 2021.

Le PCAET ne doit pas être considéré comme une démarche nouvelle mais comme un moyen de prolonger et d'amplifier la dynamique existante autour de la transition énergétique.

DES ENJEUX

À RELEVER DÈS AUJOURD'HUI



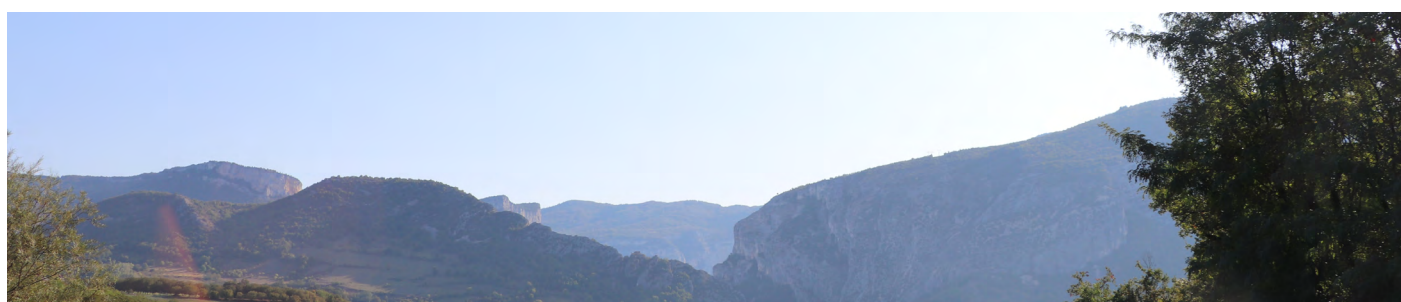
L'un des grands objectifs du PCAET est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cette dernière suppose de ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que le territoire ne peut en absorber grâce à ses forêts et ses sols. S'il nous faut limiter autant que possible les changements climatiques, nous ne pouvons pas inverser les évolutions en cours, nous devons par conséquent apprendre à vivre avec, ce sera l'objectif du volet «adaptation» du PCAET.

CLIMAT



Nous sommes dans une situation de dépendance énergétique. Nous devons à la fois diminuer nos consommations, à travers l'isolation des bâtiments, un usage plus réfléchi de la voiture individuelle, et augmenter nos propres capacités de production. Nous réduirons ainsi notre facture énergétique et développerons avec les énergies renouvelables de nouvelles ressources pour notre territoire.

ÉNERGIE



Les pollutions atmosphériques sont en grande partie liées à l'usage des énergies. Le PCAET prend en compte les impacts des choix en matière d'énergie, avec la mise en place d'équipements performants pour limiter les émissions liées à la combustion du bois et surtout les émissions de particules fines dues aux transports. Il vise également à limiter les émissions des activités industrielles ou agricoles.

AIR

La première étape de l'élaboration d'un PCAET est le diagnostic du territoire. Il est la base nécessaire à la définition d'une stratégie, puis d'un programme d'actions qui présenteront les engagements pris par l'intercommunalité et ses partenaires pour lutter contre les changements climatiques et permettre au territoire de s'y adapter.

Le territoire



Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est composée de 47 communes.



En janvier 2020, le territoire comptait 45 420 habitants.



Il possède un réseau d'entreprises industrielles (24% des 4000 entreprises du territoire).

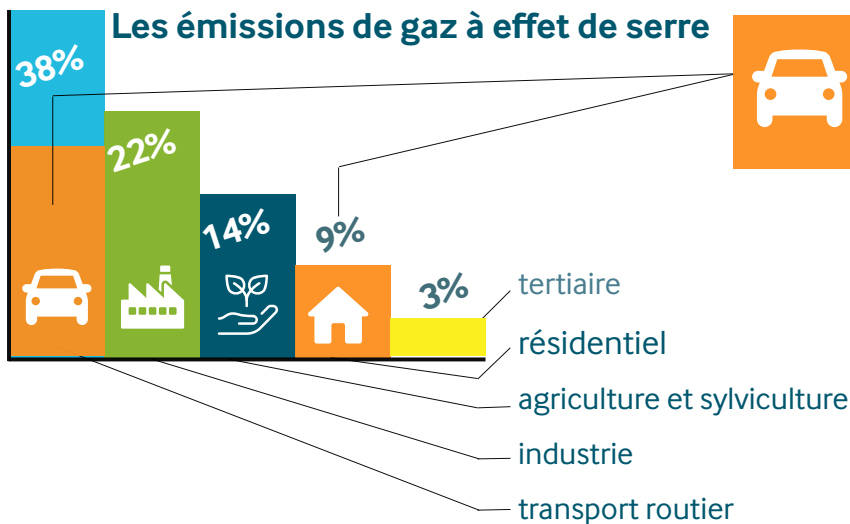


Le secteur agricole est solide, il représente 15% des entreprises du territoire.



Il est situé à proximité de grands axes de communication : aux abords de l'autoroute A49 et sur le sillon alpin ferroviaire Valence-Genève, proche de l'aéroport Grenoble-Isère et à 1h de celui de Lyon Saint-Exupéry.

La qualité de l'air



+ = 34% des émissions de gaz à effet de serre sont liées aux activités domestiques



autoroute A49



Rapportées au nombre d'habitants, les émissions des principaux polluants atmosphériques sont en moyenne plus élevées sur le territoire de la communauté de

communes qu'en Isère ou au niveau national.

La moitié de la population est exposée à des teneurs en particules fines à des niveaux supérieurs aux valeurs cibles de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Mais la pollution

atmosphérique d'un territoire ne dépend pas nécessairement que de ses propres émissions. C'est le cas pour ce qui concerne l'ozone, dont les niveaux souvent élevés résultent de la transformation de polluants dits «primaires» qui peuvent être émis bien ailleurs.

Les changements climatiques

Les paysages peuvent connaître des transformations importantes sous l'effet du changement climatique qui a des conséquences sur les ressources en eau, l'agriculture et la santé, à travers notamment la modification des essences végétales, des prairies et du couvert forestier.



La station nordique des Coulmes en février 2020

Les conséquences

- +2 à +5°C d'ici la fin du siècle
- relèvement des minimales hivernales
- environ 15% de diminution des précipitations annuelles d'ici la fin du siècle
- baisse de la disponibilité en eau des sols



Les conséquences sur les ressources en eau

Une irrégularité des précipitations, avec la sécheresse d'un côté et les fortes pluies de l'autre réduit la recharge des aquifères et augmente les risques torrentiels et d'inondation.

La gestion des nappes doit être pensée en lien avec la gestion du risque d'inondation et celle des milieux aquatiques.



La Cumane à Saint-Vérand le 26 juin 2020



Les conséquences sur l'agriculture

L'irrégularité des précipitations rend **les récoltes** plus aléatoires et la hausse des températures accroît les besoins des plantes en eau. Il y a un impact sur le calendrier des productions et le développement des insectes, parasites ou agents pathogènes.

Sur **les prairies**, l'herbe est moins abondante et moins riche. Les éleveurs achètent alors du foin, mais ce n'est pas une solution durable car cela représente une charge financière trop importante pour les exploitations.



La Cumane à Saint-Vérand en assec depuis fin juillet 2020



Les conséquences sur la santé

L'augmentation des vagues de chaleur affectent l'ensemble de la population et surtout les personnes âgées, notamment lorsqu'elles sont isolées ou en situation de précarité. Les + de 65 ans représentent 21% de la population du territoire et ce nombre est susceptible d'augmenter dans les années à venir.

Les conditions climatiques influencent le développement d'allergènes comme l'ambrosie et de maladies infectieuses comme celles propagées par le moustique tigre, si le changement climatique n'est pas la cause de sa propagation, il la facilite.



En forêt, la répétition des sécheresses et des fortes chaleurs affaiblit les arbres. C'est ainsi que de grands hêtres ont dépéri dans les Chambaran en 2019 et dans les Coulmes en 2013. Les risques d'incendie vont s'accroître avec le temps.

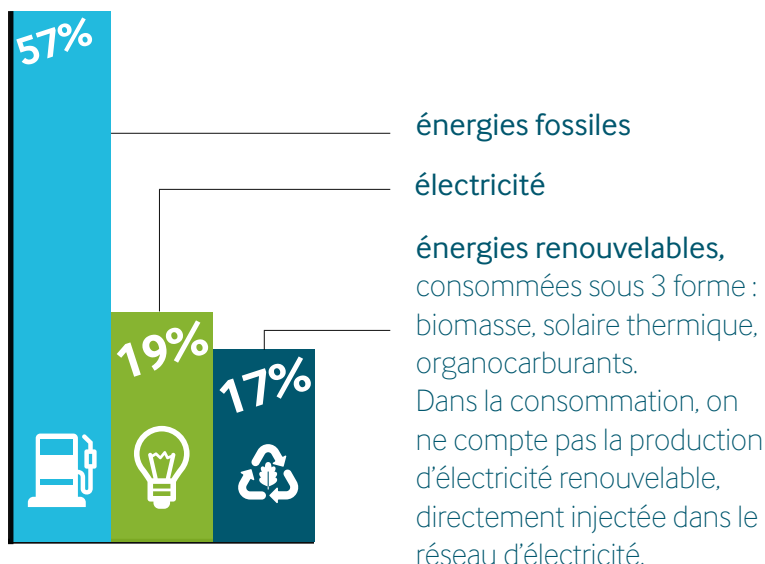


Les épisodes de sécheresse accentuent les phénomènes de retrait-gonflement des argiles. Le risque ? une fissuration des maisons. Ce risque concerne les communes du territoire situées sur la rive gauche de l'Isère.




La consommation énergétique


Les énergies les plus utilisées





La gare SNCF à Saint-Marcellin


Le résidentiel


 71% de l'énergie dans les logements est utilisée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

 52 % des énergies utilisées dans les logements sont des énergies chères (fuel domestique, propane et électricité).

 Le bois fournit 45 % de l'énergie de chauffage.


 Les énergies renouvelables couvrent 28 % des besoins énergétiques des logements.


 47% des logements ont été construits avant 1975, c'est-à-dire avant la première réglementation fixant des objectifs en matière d'isolation.


 Un ménage sur 5 est en situation de vulnérabilité énergétique, cela signifie que 10% des revenus de ces ménages sont dépensés en énergie.

Les transports

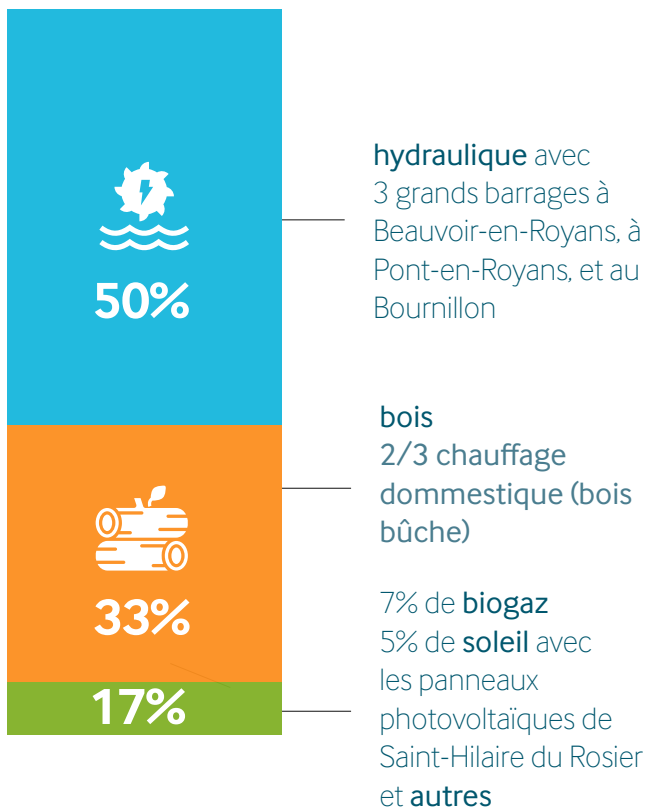
63 % des consommations des transports sont liées aux déplacements de la vie quotidienne.

 Un habitant du territoire parcourt en moyenne 27 km par jour.

 82% des habitants se rendent au travail en voiture, 6% à pied ou en vélo, 6% en transports en commun et 25% travaillent dans leur propre commune.

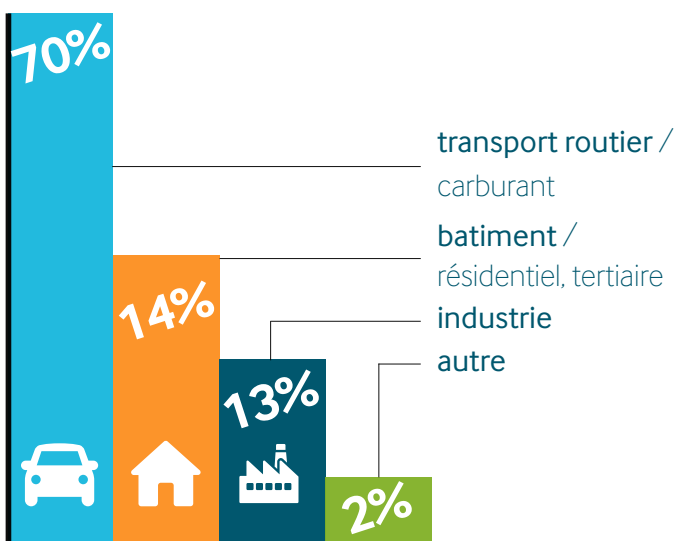
 48% des ménages ont deux voitures ou plus.

La production des énergies renouvelables



Les énergies renouvelables produites sur le territoire représentent l'équivalent de 22% de l'ensemble des consommations d'énergie. Elles comprennent l'hydraulique, la biomasse (bois et biogaz), la géothermie et le solaire. Leur potentiel de développement est très important, elles pourraient couvrir près des deux tiers des consommations actuelles d'énergie du territoire. Par ailleurs, un projet de grande envergure va voir le jour à Dionay sur la commune de Saint-Antoine l'Abbaye. L'implantation de 11 éoliennes permettra de générer annuellement entre 60 et 80 GWh, soit la consommation électrique moyenne hors chauffage de 28 000 foyers par an.

L'utilisation des énergies fossiles



Le barrage à Beauvoir-en-Royans

LES DÉMARCHES DÉJÀ ENGAGÉES

PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est d'ores et déjà engagée dans plusieurs de démarches liées à l'environnement avec notamment Territoire à énergie positive (TEPOS) dans le domaine de la transition énergétique et Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), l'appel à projet «Vélo et Territoires» et l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique pour le volet mobilité.

Territoire à énergie positive (TEPOS)

L'objectif du projet Territoires à énergie positive (TEPOS) est de faire aboutir la transition énergétique du territoire. Être un TEPOS signifie mener une politique volontariste pour la réalisation d'actions concrètes de réductions des consommations d'énergies en prônant la sobriété et l'efficacité énergétique et en favorisant la production d'énergies locales.

La démarche TEPOS est souvent assimilée comme étant le volet « Energie » du PCAET.

Le territoire s'est engagé dans cette démarche en 2013. Une nouvelle convention vient d'être signée pour une durée de 3 ans, de 2020 à 2023, par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté pour un montant d'aides fixé à 80 000€ sur 195 000€ de dépenses envisagées.

Les actions mises en place

- Mise en place de la Plateforme Locale de Rénovation Energétique (PLRE)
- Diagnostic sur le potentiel de développement des énergies renouvelables
- Mise à disposition des toitures pour les centrales villageoises « Portes du Vercors » (équipement de toitures publiques de panneaux photovoltaïques)
- Implication de la Communauté de communes dans le projet éolien de Saint-Antoine l'Abbaye
- Diagnostic des chaufferies bois
- Etude sur le potentiel de développement de la méthanisation
- Etude sur le développement du Vélo à Assistance Electrique (VAE)



En parallèle, le fond Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) a permis au territoire d'engager des actions supplémentaires : distribution gratuite d'ampoules LED, rénovations de l'éclairage public et de bâtiments communaux, aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour les habitants du territoire, achat de véhicules électriques pour la collectivité et les communes du territoire.

L'appel à projet «Vélo & Territoires»

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est lauréate de l'appel à projet «Vélo & Territoires» de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Elle souhaite développer la pratique du vélo au quotidien dans son territoire par la mise en place d'un schéma directeur cyclable.

Il a pour mission de mettre en place des itinéraires cohérents et sécurisés. Développer les infrastructures liées aux mobilités douces devrait permettre de limiter les déplacements en voiture individuelle et ainsi de réduire les émissions de polluants pour une meilleure qualité de l'air sur le territoire.

Dans cette optique, depuis le 16 octobre 2020, une enquête sur la pratique du vélo sur le territoire est en cours. Plus de 1 000 réponses ont été recueillies au 13 novembre 2020. Cette enquête a pour objectif de consulter les habitants et les communes de l'intercommunalité pour leur proposer des solutions qui correspondent le plus possible à leurs attentes.

Le schéma directeur cyclable finalisé sera présenté au printemps 2021 en Conseil communautaire.



L'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE)

Depuis 2018, la collectivité propose des primes à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) allant jusqu'à 200€. Le but de ces actions est d'encourager les déplacements doux. Dans ce sens, la Communauté de communes a implanté 18 bornes de recharge pour les VAE sur le territoire.

Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 27 octobre 2020, ce sont 9 200 € d'aides qui ont été attribuées aux habitants du territoire, pour 61 demandes.





**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

Maison de l'Intercommunalité
7, rue du Colombier
38 160 Saint-Marcellin

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr



Contact / Ophélie Thézier
Chargée de mission Transition énergétique et Mobilité
04.58.88.00.21 / ophelie.thezier@smvic.fr